

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Monétaire et Financier National du Congo a tenu, le 12 décembre 2019, sa dernière session ordinaire au titre de l'année 2019, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, à Brazzaville, sous la présidence de **Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, en présence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

Monsieur Michel DZOMBALA, Directeur National, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Comité a pris connaissance des principales évolutions de la conjoncture économique internationale, sous régionale et nationale au cours de la période récente, ainsi que ses perspectives à court terme.

Examinant la conjoncture internationale, le Comité a relevé que la croissance mondiale continue d'être affectée par les incertitudes liées aux conflits commerciaux et aux tensions géopolitiques. Le PIB mondial, selon le Fonds Monétaire International, devrait connaître un ralentissement pour s'établir à 3,0% en 2019, contre 3,6% en 2018.

Analysant la situation économique de la CEMAC, le Comité a constaté une amélioration de la croissance économique qui passerait à 3,0% en 2019, contre 1,6% en 2018, sous l'effet de la hausse de la production pétrolière, du redressement du secteur hors pétrole et de la mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre du PREF-CEMAC et des programmes conclus avec le Fonds Monétaire International.

Au titre de la conjoncture nationale, le Comité a noté la poursuite du redressement de l'économie congolaise au troisième trimestre 2019, essentiellement grâce aux bonnes performances du secteur pétrolier, bien qu'à un niveau moins important qu'attendu. Pour l'ensemble de l'année 2019, selon les dernières projections de la BEAC, le taux de croissance du PIB réel devrait s'établir à 1,9% (dont 3,3% pour le secteur pétrolier et 0,8% pour le hors pétrole), contre 5,2% initialement anticipé, après la légère reprise de 1,7% observée en 2018. S'agissant des prix, les tensions inflationnistes devraient se poursuivre, avec un taux d'inflation en moyenne annuelle qui se situerait à +2,0 %, contre +1,2 % en 2018. Toutefois, ce taux demeure en dessous du seuil communautaire.

La gestion des finances publiques se solderait par un excédent global, base engagements, hors dons, de 6,8% du PIB en 2019, contre un solde excédentaire de 5,2% du PIB une année plus tôt, en liaison avec les efforts d'ajustement budgétaire opérés par le Gouvernement.

Au niveau du secteur extérieur, en dépit du déficit du solde du compte courant, sous l'effet de la baisse des exportations en valeur de pétrole brut, le solde global de la balance des paiements devrait ressortir positif en 2019, à 1,8% du PIB, contre un déficit de 1,2% du PIB en 2018.

Profitant de l'amélioration des avoirs extérieurs nets, imputable notamment à l'application des dispositions de la nouvelle réglementation des changes par la Banque centrale et à la légère embellie de la conjoncture économique, la masse monétaire devrait connaître une augmentation de 7,2%, nonobstant une baisse de 1,2% du crédit intérieur net. De même, le taux de couverture extérieure de la monnaie remonterait à 47,7 % à fin 2019, contre 32,6 % un an plus tôt.

Abordant la situation du Marché des capitaux, le Comité a noté que celle-ci s'est caractérisée par une présence régulière du Trésor public congolais sur le marché des titres publics à souscription libre, à travers une diversification des compartiments et des instruments, notamment une migration vers des maturités plus longues.

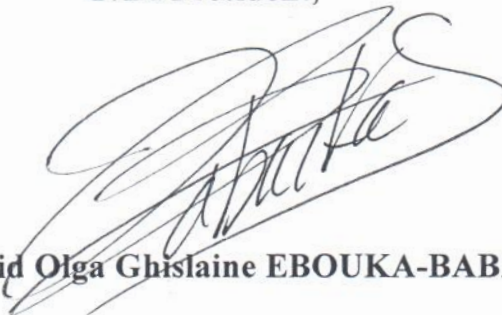
Examinant la situation du système bancaire, le Comité a observé avec intérêt qu'en dépit de la hausse des créances en souffrance, les banques congolaises sont demeurées globalement résilientes.

Par ailleurs, s'agissant de la réforme visant la dissolution des Comités Monétaires et Financiers Nationaux des pays de la CEMAC, le Comité a pris acte de l'adoption par le Comité ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) du 02 octobre 2019, du règlement portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers (CNEF). Ce nouvel organe absorbe dorénavant les attributions des Comités Monétaires et Financiers Nationaux.

Enfin, le Comité a pris connaissance des décisions prises par les différentes instances de la CEMAC, de la BEAC et de la COBAC./-

Fait à Brazzaville, le 12 décembre 2019

P/Le Président,



Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS